

20240013

Séance du

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, l le Conseil Municipal de Louhossoa, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean Pierre HARRIET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

DUCLOS Bernadette, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe

Procuration(s) :

HAPETTE Maylis à ROUX Christine

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
04 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

HAPETTE Maylis, SAPPARRART Bertrand,

Date d'affichage
04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

IRIART BONNECAZE Carole

15 mars 2024
et publication du
15 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un excédent reporté de :	5 000,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 000,00
	- un déficit d'investissement de :	12 202,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	12 202,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	5 000,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Louhossoa

Le Maire, HARRIET Jean Pierre

le(s) secrétaire(s) de séance

